



CHARTRE RÉGIONALE

de la

COMMANDE PUBLIQUE

GRAND EST

● Édito ●

Au printemps 2020, l'État et la Région, entourés de plus de 1000 acteurs socio-économiques de la région, ont élaboré ensemble et sans délai une stratégie régionale ambitieuse : le Business Act Grand Est.

Dès le début des travaux, le sujet de la commande publique est apparu comme un élément indispensable pour maximiser l'impact de la relance économique des territoires.

En effet, chaque année la commande publique représente 100 à 200 milliards d'€ de dépenses en France. En 2020, elle représentait 5,3 milliards en Région Grand Est, autant d'opportunités pour les TPE et PME régionales, mais aussi pour les entreprises proposant des solutions innovantes ou encore les structures du secteur adapté et de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, parmi les mesures du Business Act, l'État et la Région ont décidé de mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux autour de la commande publique, pour en faire un outil au service du développement économique et de la transition écologique du territoire. C'est dans ce cadre que la Charte régionale de la commande publique est née.

Issus d'une démarche territoriale et multi-partenariale inédite en France, les 42 engagements de cette Charte ont été imaginés par 29 acheteurs de 20 collectivités et organismes du Grand Est soumis au Code de la commande publique, sous l'impulsion du pôle Commande Publique Grand Est de Grand E-Nov +.

En effet, le choix d'opter pour une démarche participative et partenariale de réflexion et de co-construction a permis de partager et de mettre en valeur des bonnes pratiques déjà en place sur certains territoires du Grand Est, et d'imaginer de nouvelles actions pour faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique via l'amélioration des pratiques d'achat.

Les 42 engagements que vous trouverez ci-après permettront aux collectivités et organismes signataires de mettre en place des actions concrètes sur quatre enjeux phares de la commande publique aujourd'hui : le dialogue avec les opérateurs économiques ; la simplification des procédures ; la prise en compte de l'innovation et du développement durable ; la performance et l'efficacité des achats.

Pour garantir le caractère opérationnel des engagements et faciliter une mise en œuvre rapide, chaque bloc d'actions est accompagné d'une bibliothèque d'outils à destination des acheteurs. De même, un dispositif de suivi détaillé est mis à disposition de chaque nouveau signataire pour l'accompagner dans la bonne implémentation des engagements.

En espérant que le contenu de cette Charte puisse contribuer à maximiser l'impact de vos achats sur le territoire et à améliorer sa performance sociale, environnementale et économique, nous vous invitons à y adhérer afin de contribuer par le biais de la commande publique à la relance économique de notre région.

Josiane CHEVALIER

Préfète de la
Région Grand Est



Jean ROTTNER

Président de la
Région Grand Est



Un achat public pour tous, avec un accès simplifié pour les PME et TPE

Le groupe de travail regroupe des profils d'acteurs de collectivités différentes mais mus par les mêmes préoccupations et la même volonté de démystifier la commande publique pour les TPE et les PME. Ces espaces d'échanges, trop rares encore, offrent pourtant des moments précieux entre acheteurs publics pour faire de la commande publique un outil efficace et rendre nos collectivités attractives aux yeux des acteurs économiques locaux.

Fanny GIOBBE-PAYEN ● C3C Ressources et Territoires - Commande publique
Communauté urbaine du Grand Reims

Un achat public transparent, ouvert au dialogue avec les opérateurs économiques

La mise en œuvre de cette charte s'inscrit pleinement dans notre contexte économique et répond surtout à un vrai besoin de coordination et d'échanges entre les acheteurs afin de rendre la commande publique des plus efficaces. Ce groupe de travail a mis l'accent sur la nécessité de sourcer tout en veillant à respecter les dispositions réglementaires, l'importance de communiquer plus et mieux avec les opérateurs économiques et de veiller à apporter une information complète quant à l'attribution des marchés.

Solange BAILLY ● Service Commande Publique - DIFAJE
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Un achat public durable et innovant, levier pour l'économie locale

Principalement composé de grandes collectivités, souvent avancées sur la question, ce groupe de travail a donné lieu non seulement à des échanges entre pairs constructifs mais surtout a mis en exergue la volonté de celles-ci à accompagner les plus petites. Les principaux enjeux dégagés reposaient sur l'importance du sourcing, le déploiement des clauses éco-responsables et sociales, le recours aux techniques d'achats favorisant la maîtrise des risques en matière de marchés innovants ainsi que l'accès des petites entreprises ou encore le changement de culture dans la définition du besoin en termes de fonctionnalité plutôt que de fournitures.

Priscilla RABIER ● Direction de la Transition Énergétique, Écologique
et Environnement ● Région Grand Est

Un achat public efficace, performant et mesurable

La participation active de chaque membre, a permis de constater que nous nous heurtions tous à des difficultés communes au cours de l'exécution des marchés. Plus d'une dizaine de propositions a émergé pour améliorer le pilotage à tous les stades : de la définition du juste besoin, à la revue annuelle de contrat en passant par la mise en œuvre d'une programmation des achats et d'un suivi régulier d'exécution. Autant de leviers d'achats, inscrits dans cette charte, qui prône une démarche globale d'optimisation pour tous les acteurs de la filière.

Ghyslaine TIFFAY ● Plateforme régionale des achats - SGARE
Préfecture de la Région Grand Est



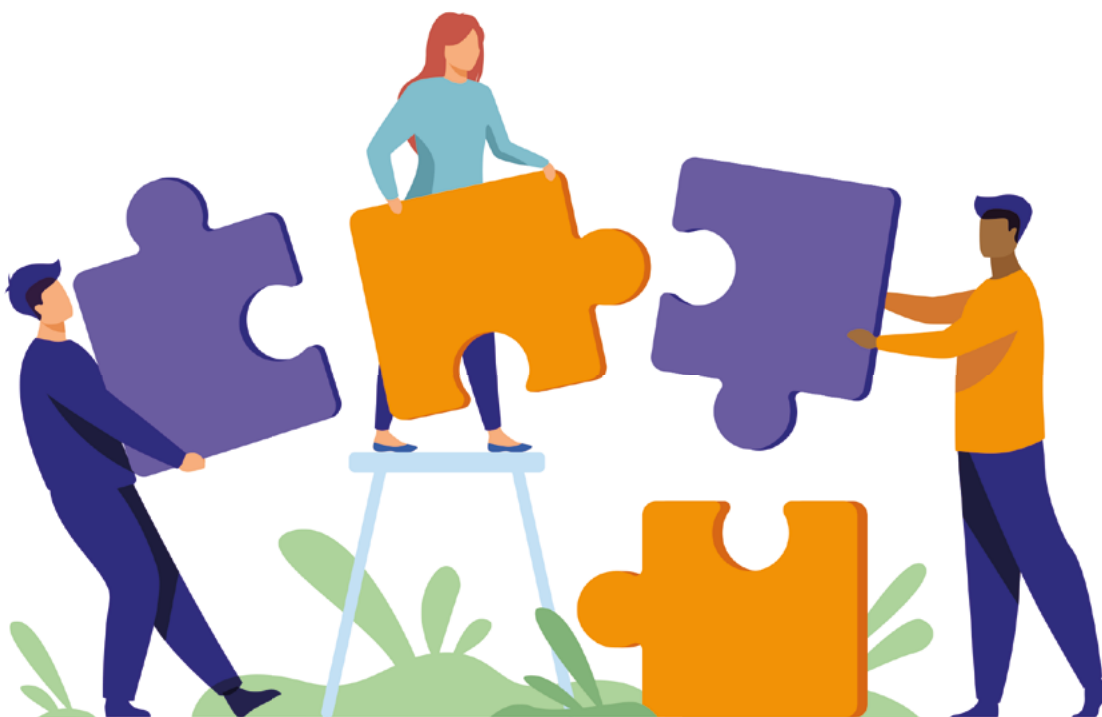
Méthodologie

Les engagements de la charte ont été élaborés par **29 acheteurs publics de 20 organisations du Grand Est** dont les logos figurent ci-dessous.

Les travaux de rédaction ont été organisés en **4 groupes de travail correspondant aux 4 chapitres de la Charte.**

Ces groupes ont été animés par des représentants de la Plateforme Régionale des Achats de l'État en région Grand Est, de la Direction de la Transition énergétique, écologique et de l'environnement de la Région Grand Est, du service achats du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et de la C3C Ressources et territoires du Grand Reims.

La coordination des travaux a été assurée par le pôle Commande Publique Grand Est de l'agence Grand E-Nov+, en coordination avec les services de la Région Grand Est.



Ont animé les groupes de travail



Ont participé à la rédaction de la Charte



Ont coordonné les travaux



● Sommaire ●

Les 42 engagements pour faire de la commande publique un outil de relance économique dans le Grand Est 7

Un achat public transparent, ouvert au dialogue avec les opérateurs économiques 7

- Encourager le sourcing en sécurisant les acheteurs
- Mieux communiquer avec les opérateurs économiques
- Mieux informer sur les attributions de marchés
- Outils

Un achat public pour tous, avec un accès simplifié pour les PME et TPE 8

- Utiliser au mieux le cadre réglementaire pour simplifier les procédures
- Optimiser les documents de consultation pour les procédures simples
- Adapter les procédures aux marchés
- Améliorer les conditions financières des marchés
- Outils

Un achat public durable et innovant, levier pour l'économie locale 9

- Promouvoir l'achat durable, renforcer l'économie locale
- Expérimenter l'achat de solutions innovantes
- Outils

Un achat public efficace, performant et mesurable 10

- Mieux définir le besoin en amont de l'achat
- Améliorer l'efficacité de l'exécution
- Évaluer après exécution pour s'améliorer
- Outils

Les modalités de mise en œuvre 11

L'espace signature 12

Les 42 engagements pour faire de la commande publique un outil de relance économique dans le Grand Est

Un achat public transparent, ouvert au dialogue avec les opérateurs économiques



Encourager le sourçage en sécurisant les acheteurs

- Mettre en place des **procédures internes à la collectivité** afin d'homogénéiser et de sécuriser la démarche de sourçage.
- Mettre en place **un outil permettant d'organiser la collecte d'informations** issues du sourçage et de la partager avec l'ensemble des services.
- Utiliser les bases de données entreprises proposées par les profils acheteurs comme **outil de sourçage**.

Mieux communiquer avec les opérateurs économiques

- **Communiquer les intentions d'achats aux entreprises régionales** via l'alimentation du volet projets d'achats d'apoge.org mis en place par la Région Grand Est et le Réseau Commande Publique Grand Est.
- **Systématiser les réunions de lancement des opérations d'envergure** avec les attributaires pour préparer et fiabiliser l'exécution des marchés du point de vue technique et administratif.
- **Participer à des rencontres acheteurs, salons professionnels et autres événements** permettant la rencontre d'entreprises organisés par les partenaires institutionnels (chambres consulaires, agences de développement, Réseau Commande Publique Grand Est).
- **Étendre la mise en concurrence et la publicité** au plus grand nombre des consultations, même lorsque le Droit ne l'impose pas, en choisissant le mode de publication le plus pertinent en fonction du besoin et de la cible cherchée.
- **Veiller à la bonne santé des fournisseurs** en veillant à la diversification de leurs clients publics, notamment via la promotion d'apoge.org, l'agrégateur d'avis d'appels d'offres et de projets d'achats du Grand Est.

Mieux informer sur les attributions de marchés

- **Informé de manière la plus complète possible les candidats non-retenus**, même lorsque le Droit ne l'impose pas, afin d'éviter des contentieux et de faciliter la rédaction de réponses plus pertinentes à des futurs marchés.
- **Publier systématiquement les données essentielles** (attributions de marchés, avenants et marchés subséquents) sur le profil acheteur.

OUTILS

- « Guide de l'achat public : le sourcing opérationnel » de la Direction des Achats de l'État.
- Questionnaire d'évaluation pour initier une démarche sourcing (document interne de la Région Grand Est).
- Grilles de suivi des entretiens sourcing (documents internes de la Région Grand Est) :
 - Exemple 1 - Exemple 2
 - Exemple 3 - Exemple 4
- Plateforme de publication des projets d'achats des collectivités du Grand Est.
- Agenda des événements du Réseau Commande Publique Grand Est.
- Fiche technique « Les marchés publics à procédure adaptée et autres marchés publics de faible montant » de la Direction des affaires juridiques de Bercy.
- Agrégateur d'avis d'appels d'offres et de projets d'achats du Grand Est.
- Fiche technique « L'achèvement de la procédure : conclusion du marché public et mesures de publicité » de la Direction des affaires juridiques de Bercy.

Consultez l'ensemble des documents sur commandepublique-grandest.fr

Un achat public pour tous, avec un accès simplifié pour les PME et TPE

Utiliser au mieux le cadre réglementaire pour simplifier les procédures

- **Ne pas demander de signature ni d'acte d'engagement** au dépôt des candidatures et des offres, uniquement à l'attributaire.
- Ne plus demander aux candidats de **documents administratifs que l'acheteur peut se procurer directement** auprès des administrations, via notamment l'API Entreprise.
- **Ne pas écarter systématiquement les offres irrégulières** et proposer leur régularisation dès lors que la procédure et la nature des manquements constatés le permettent.
- **Détecter systématiquement les offres anormalement basses** pour éviter le découragement des petites entreprises face aux prix prédateurs.

Optimiser les documents de consultation pour les procédures simples

- Proposer des **trames de mémoire technique** lorsque c'est possible afin de faciliter l'évaluation des réponses, l'adéquation des offres au besoin de l'acheteur et la compréhension des résultats.
- **Simplifier** les règlements de consultation et les cahiers des clauses techniques particulières.
- **Harmoniser les outils (profils acheteur, etc.) et les pièces du DCE** au sein des collectivités et EPCI avec services achats mutualisés.

Adapter les procédures aux marchés

- Utiliser quand c'est pertinent les **accords-cadres multi-attributaires**.
- **Favoriser l'allotissement géographique** et technique pour permettre aux TPE/PME de répondre.
- **Adapter les dates** de publication et les délais de réponses aux périodes d'activité des entreprises.

OUTILS

- Page d'information de la Direction interministérielle du numérique consacrée à l'API Entreprise.
- Fiche technique « L'offre anormalement basse » de la Direction des affaires juridiques de Bercy.
- « Guide pratique pour faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique » de l'Observatoire Économique de la Commande Publique de Bercy.

Consultez l'ensemble des documents sur commandepublique-grandest.fr

Améliorer les conditions financières des marchés

- **Développer le versement des avances et limiter les garanties bancaires.**
- Faire un **usage réfléchi et proportionné** des pénalités et développer les clauses incitatives.
- **Améliorer la communication** concernant les avances et les délais de paiement.





Un achat public durable et innovant, levier pour l'économie locale

Promouvoir l'achat durable, renforcer l'économie locale

- **Mettre en œuvre de manière volontariste les dispositions légales relatives à l'obligation d'acquisition** par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées en collaboration avec le tissu économique local.
- **Mettre en place des actions régulières de sourcing** ayant pour cible les entreprises présentant des techniques innovantes en matière d'environnement ainsi que celles relevant de l'ESS, afin de prendre connaissance des prestations qu'elles sont en mesure de proposer.
- **Utiliser l'allotissement et l'ouverture à variantes**, quand elles pourraient répondre à un besoin spécifique du marché afin de faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique.
- **Intégrer**, lorsque l'objet et les conditions du contrat s'y prêtent, **des critères environnementaux d'évaluation des offres ou des clauses d'exécution environnementales** permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés et choisir l'offre la plus avantageuse économiquement.
- **Mettre en place des plans de progrès fournisseurs**, permettant aux parties de renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution du marché, afin d'améliorer de manière progressive et continue la durabilité des achats.

Expérimenter l'achat de solutions innovantes

- **Mettre en œuvre de manière volontariste les dispositions réglementaires relatives à l'expérimentation des marchés innovants**, afin de faciliter l'accès à la commande publique aux entreprises proposant des solutions innovantes, notamment dans le domaine du développement durable.

OUTILS

- Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- Méthodologie de mise en œuvre des obligations de l'article 58 de la loi AGECE dans les marchés publics, par France Urbaine.
- Guide de l'achat public : oser les variantes dans les marchés publics » de la Direction des Achats de l'État.
- Guide online des labels environnementaux analysés par l'ADEME.
- « Guide de l'achat public : mettre en place un plan de progrès dans un marché public » de la Direction des Achats de l'État.
- Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique.
- Fiche technique « La mutualisation des achats » de la Direction des affaires juridiques de Bercy.
- « Guide pratique de l'achat public innovant » de l'Observatoire Économique de la Commande Publique de Bercy.
- Catalogue de solutions innovantes du Grand Est, élaboré par Grand Testeur.

Consultez l'ensemble des documents sur [commandepublique-grandest.fr](https://www.commandepublique-grandest.fr)

- **Mettre en place des groupements de commande sur des actions innovantes** afin de mutualiser à la fois moyens et risques, et partager les résultats avec d'autres acheteurs intéressés.
- **Renforcer l'identification et l'intégration** dès que possible des produits et services liés au développement des filières locales, en particulier dans le cadre de l'innovation, avec les acteurs professionnels concernés (fédérations, clusters, associations professionnelles, etc.).
- **Définir les exigences techniques des cahiers de charges** plutôt en termes de fonctionnalités que de technologies attendues afin de faciliter l'accès à la commande publique aux entreprises innovantes.

Un achat public efficace, performant et mesurable

Mieux définir le besoin en amont de l'achat

- Définir les besoins avec les utilisateurs.
- Effectuer autant que possible des démarches de sourçage afin d'affiner le besoin et l'offre disponible.
- Définir les modalités administratives de suivi des contrats.
- Cartographier les achats pour anticiper et planifier les renouvellements des contrats.
- Définir les modalités techniques de suivi des prestations dès l'amont, en lien avec les utilisateurs.
- Définir les obligations contractuelles de résultat si l'objet du marché s'y prête.
- Prévoir une négociation sur le contenu des prestations et donner aux acheteurs des outils de négociation performants, afin d'adapter les conditions d'exécution du marché, lorsque cela est pertinent.

Améliorer l'efficacité de l'exécution

- Suivre les prestations de manière régulière lors de l'exécution.
- Mettre en place des outils ou des instances permettant l'interaction des services techniques avec le service achats et les fournisseurs, lorsque cela est pertinent.

Évaluer après exécution pour s'améliorer

- Effectuer un bilan systématique associant le service achat, les services techniques et les fournisseurs pour générer des plans de progrès et réduire les risques des opérations à venir.

OUTILS

- Fiche technique « Négocier dans les marchés publics, mode d'emploi » du Réseau Commande Publique Grand Est.

Consultez l'ensemble des documents sur commandepublique-grandest.fr



Modalités d'adhésion, de mise en œuvre et de suivi

Modalités d'adhésion

L'adhésion à la Charte régionale de la commande publique se matérialise par la signature du représentant de la collectivité ou de l'organisme, lors d'une séquence collective de signature ou à distance, par courrier. L'adhésion à la Charte inclut de fait l'organisme dans l'annuaire des signataires et lui permet d'utiliser le visuel du label pour valoriser son engagement. Vous souhaitez adhérer à la Charte ? Contactez-nous à l'adresse commandepublique-grandest.fr.



Mise en œuvre

L'adhésion à la Charte ne saurait entraîner d'obligations, ni de résultats ni de moyens. En adhérant à cette Charte, les signataires s'engagent à mettre en place les actions qu'ils estiment le plus pertinent pour leurs organisations. Vitrine de bonne pratiques, cette Charte est dépourvue de toute opposabilité, faisant partie des instruments dits de droit souple ou « soft law » visant à inciter plutôt qu'à régir.



Modalités de suivi

Afin de garantir le caractère opérationnel de la Charte, un suivi de son application par chaque adhérent est mis en place. Le suivi ne se fait que sur les engagements choisis préalablement par le signataire. Il peut être décliné en format collectif, rassemblant des signataires qui partagent les mêmes choix d'engagements, ou individualisé, à charge de l'équipe Commande Publique Grand Est. En parallèle, plusieurs temps forts collectifs autour du contenu de la Charte sont organisés, afin de faciliter la poursuite des échanges entre les acheteurs du Grand Est.

CHARTRE RÉGIONALE de la COMMANDE PUBLIQUE GRAND EST

Adhérer à la Charte, c'est contribuer à la relance économique du Grand Est en s'engageant pour :

- Un achat public transparent, ouvert au dialogue avec les opérateurs économiques
- Un achat public pour tous, avec un accès simplifié pour les PME et TPE
- Un achat public durable et innovant, levier pour l'économie locale
- Un achat public efficace, performant et mesurable

La signature de la Charte régionale de la commande publique vaut engagement dans une démarche d'amélioration continue des pratiques d'achat.

Par la signature de son représentant officiel,

.....

l'organisme

s'engage à mettre en place les actions de la Charte régionale de la commande publique choisies préalablement.

Date d'adhésion

Signature

